

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES**

0-0-0-0-0-0-0-0  
Séance du 16 février 2024  
0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures trente, le  
En exercice : 11 Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
Présents : 7 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

Votants : 8

Date de la convocation :  
09 février 2024

Présents : M. Dominique GAMICHON, M. Francis COLLET., M. Florian LUTZ, Mme Marine ROSSI, M. Olivier PETITJEAN, M Philippe CRINDAL, Mme Céline DALLEMAGNE

Absents : M. Francis LITWIN, M. Norbert-Gérald PITIOT, Mme Jennifer VAIRELLES.

Absents excusés ; Mme Karine MAUVAIS donne pouvoir à M. Dominique GAMICHON

Date d'affichage : M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.  
09 février 2024

**Validation du projet d'autoconsommation collective**

A la suite de l'examen du programme « Climaxion » proposé par la région Grand est et l'ADEME, il semble que la commune peut, dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux solaire photovoltaïque en autoconsommation, être éligible à ce dispositif visant à accompagner financièrement la commune pour une étude de faisabilité photovoltaïque.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil Municipal décide :

- De demander au Maire de constituer auprès de la région Grand Est un dossier d'étude et de demande d'aide de subventionnement pour réaliser l'étude d'un projet d'autoconsommation sur le bâtiment Vestiaire de football auprès de la région Grand Est au titre du dispositif Climaxion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier d'étude et à la demande d'aide

Dossier d'étude de faisabilité simplifiée d'autoconsommation photovoltaïque collective, rédigé par CONSULTENERGIE pour un montant total de 5 050 €HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le .....  
Et publication ou notification  
Du .....

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme,  
à LES GRANDES CHAPELLES LE 16 FÉVRIER 2024  
Le Maire

